

CT DGAC : LDG AVANCEMENTS

La loi de transformation de la fonction publique poursuit la destruction du dialogue social. La mobilité 2020 s'est déroulée sans les syndicats, et dès 2021, ce sont les avancements qui se feront sans concertation, à la seule décision de l'administration.

Lignes Directrices de Gestion : nouvelles modalités des Avancements...

L'administration a synthétisé dans un document de 16 pages les règles de fonctionnement pour tous les corps de fonctionnaires. Des amendements ont eu lieu en séance, pour prendre en compte les quelques cas particuliers sur la gestion des corps administratifs et techniques.

Sont concernés par les LDG Avancements : les adjoints, les assistants, les attachés, les TSEEAC, les IESSA, les ICNA, les IEEAC et les IPEF. Les avancements de grade et les promotions de corps sont précisés par des critères généraux (évaluation professionnelle, parcours de carrière, etc.) et des critères spécifiques pour les listes d'aptitude de changement de corps.

FO a insisté pour que les organisations syndicales puissent obtenir une liste des promouvables, afin d'assurer un minimum d'information pour les agents concernés. L'administration a accepté que ces listes nous soient transmises. Les agents promouvables seront informés par mail et l'information sera également disponible sous SIRH Agents. Les décisions seront accessibles sous Bravo Victor, et elles seront envoyées aux chefs de service et aux organisations syndicales.

Les agents doivent se rapprocher des représentants nationaux FO afin de préparer les avancements : quand la « CAP » sera passée, il sera trop tard pour réagir !

Sauf pour les Ouvriers d'Etat, les OPA et les Personnels Techniques Navigants...

En réunions bilatérales sur ce sujet, FO a obtenu de SDP l'exclusion des OPA, PNT et Ouvriers d'Etat des LDG Avancements : les instances CC-OPA, CCP-PN et CAO sont maintenues en l'état, au moins jusqu'aux prochaines élections.

FO continuera son travail permanent de suivi individuel des avancements dans ces instances de dialogue social : c'est en connaissant depuis plusieurs années les situations individuelles que vos représentants vous défendent !

Lors du vote, FO s'est abstenue sur ce texte : l'ensemble des modifications que nous avons demandées a été pris en compte.

Vos représentants FO : Olivier RICHARD (SNICAC), Dominique THOMAS (SNPACM), Laurent NOTEBAERT (SNNA), Franck DUPONT (SNPACM), Eric LALLIS (SNNA).

